



Conseil d'administration

343^e session, Genève, novembre 2021

Section du programme, du budget
et de l'administration

PFA

Segment du programme, du budget et de l'administration

Date: 8 octobre 2021

Original: anglais et espagnol

Deuxième question à l'ordre du jour

Budgets proposés pour les comptes extrabudgétaires en 2022-23: Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR)

Objet du document

Le présent document contient une proposition concernant le programme et budget du CINTERFOR pour 2022-23. Le Conseil d'administration est invité à approuver les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire du CINTERFOR pour 2022-23, telles qu'elles sont présentées à l'annexe I (voir le projet de décision au paragraphe 31).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principaux résultats: Tous.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Budget pour 2022-23.

Suivi nécessaire: Aucun.

Unité auteur: Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR).

Documents connexes: [GB.337/PFA/3](#).

► Introduction

1. Dans le contexte d'une reprise centrée sur l'humain au sortir de la pandémie de COVID-19 et face au défi permanent que constitue la transformation inclusive et durable des systèmes de production, les propositions concernant le programme et le budget du CINTERFOR pour la période biennale 2022-23 sont étroitement alignées sur la stratégie de l'Organisation internationale du Travail (OIT) en matière de développement des compétences pour l'emploi pour la même période. Les propositions du CINTERFOR sont de fait la traduction opérationnelle de cette stratégie pour la région des Amériques.
2. En réponse à l'appel lancé dans la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail (Déclaration du centenaire ¹), le CINTERFOR entend apporter un soutien efficace aux pays et aux mandants dans leurs activités visant à mettre en place des systèmes d'apprentissage tout au long de la vie et à donner accès à tous à une éducation et une formation professionnelle de qualité, conformément au cadre établi par la recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004, et la convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975, et en accord avec les objectifs de développement durable (ODD) n° 4 (assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie) et n° 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous).
3. Pour l'élaboration de son programme, le Centre a pris tout particulièrement en compte les énormes répercussions qu'a eues la crise du COVID-19. En venant s'ajouter aux déficits de travail décent et aux inégalités préexistant dans la région, la crise a accéléré les changements à l'œuvre dans divers secteurs du marché du travail et montré combien il était important de créer des possibilités de développement des capacités pour tous. Une attention particulière a également été accordée au soutien qu'il convient d'apporter à la modernisation et la numérisation des systèmes de formation professionnelle pour anticiper la demande de compétences et de qualifications nouvelles, assurer l'égalité d'accès aux possibilités de développement des capacités et renforcer le dialogue social dans la formation professionnelle et à propos de celle-ci.
4. En tant que service technique et pivot d'un réseau de coopération et de gestion des connaissances qui réunit 67 organismes et institutions de formation professionnelle de 27 pays, le CINTERFOR est appelé à assister activement et concrètement l'OIT dans son rôle de chef de file, en particulier pour ce qui est de renforcer la coopération et les partenariats pour le développement, de mettre en commun les bonnes pratiques, d'encourager l'innovation et de promouvoir le tripartisme et le dialogue social dans son domaine d'intervention.
5. En tant que pôle d'innovation en matière de formation professionnelle, le CINTERFOR a continué à améliorer systématiquement ses processus de travail, ses modalités et mécanismes d'intervention, sa coordination avec les services techniques du siège et les bureaux extérieurs de l'OIT, et à conclure des partenariats stratégiques avec des organismes nationaux et internationaux de coopération et de développement. La période biennale en cours a été marquée par l'accélération de la numérisation du monde du travail

¹ Adoptée par la Conférence internationale du Travail lors de sa 108^e session (2019).

et notamment de la formation professionnelle. Le CINTERFOR n'y a pas été étranger et il a lui aussi entrepris sa propre transformation numérique, ce qui lui a permis de maintenir et même d'accroître ses activités de partage des connaissances, d'assistance technique et de coopération afin de répondre à la demande des pays qui ont besoin d'un soutien de qualité qui soit également rapide et adapté. Au cours de la période biennale 2022-23, le CINTERFOR envisage de développer cette stratégie d'innovation et de transformation afin d'élargir l'éventail de ses services d'assistance technique et d'améliorer leur qualité, en plaçant le développement des compétences au cœur d'une reprise plus inclusive, productive et durable.

6. Les sections ci-dessous décrivent le programme du CINTERFOR ainsi que ses prévisions de dépenses et de recettes pour l'exercice 2022-23. Le détail des données budgétaires figure dans les annexes I et II.

► Programme

7. Le programme de travail du CINTERFOR proposé pour la période biennale 2022-23 s'inscrit dans le Plan stratégique de l'OIT pour 2022-2025. Il s'articule autour des actions suivantes:
 - renforcer le potentiel humain, auquel les mandants tripartites ont accordé une place centrale dans la Déclaration du centenaire, dans les stratégies visant à faire face aux transitions importantes qui sont à l'œuvre dans le monde du travail, principalement d'ordre numérique, environnemental et démographique, et contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), en particulier des ODD 4 et 8;
 - mettre l'accent, comme indiqué dans le Plan stratégique de l'OIT pour 2022-2025, sur la nécessité de ne laisser personne de côté, que renforce la nécessité d'engager un mouvement de reprise mondiale après la crise du COVID-19, notamment en facilitant l'apprentissage tout au long de la vie et les transitions sur le marché du travail, en garantissant une croissance inclusive et durable génératrice d'emplois productifs et de travail décent, et en favorisant l'existence d'un environnement propice aux entreprises durables et à l'entrepreneuriat;
 - renforcer la capacité de l'OIT à fournir des services de qualité à ses mandants et aux États Membres en s'efforçant de mieux comprendre leurs besoins et d'y répondre de manière plus adaptée et dans les meilleurs délais;
 - contribuer à faire de l'OIT l'organisation de référence dans le domaine du renforcement des capacités des institutions chargées de mettre en œuvre la politique publique de formation professionnelle, ainsi que des travailleurs et des entreprises;
 - faire en sorte que les ressources soient utilisées de façon plus efficace et efficiente afin d'optimiser les services fournis aux États Membres.
8. Conformément aux orientations données par le Conseil d'administration, le CINTERFOR centrera son action sur les priorités suivantes: la gestion des connaissances, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et l'exploitation optimale des technologies de l'information et de la communication dans tous ses domaines de travail.
9. Des progrès sont attendus dans les quatre domaines d'action décrits ci-après.

a) Renforcer les capacités des institutions et des systèmes de formation professionnelle, ainsi que celles des mandants tripartites, afin de mettre en évidence l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences et d'anticiper les besoins futurs

10. Sachant qu'il est nécessaire d'adapter la réponse des institutions et des systèmes de formation professionnelle à l'évolution rapide des secteurs productifs et des professions associées, ainsi qu'à celle des chaînes mondiales d'approvisionnement, le CINTERFOR continuera de soutenir les initiatives visant à améliorer les systèmes d'information sur le marché du travail. Comme l'objectif est de déterminer les besoins en matière de reconversion et de perfectionnement professionnels, ces mesures permettront de prévenir l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences et de doter les systèmes de développement des compétences de moyens qui leur permettront d'anticiper les besoins futurs en compétences.
11. Les résultats que le Centre prévoit d'atteindre par le biais de l'assistance technique et des actions menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire sont, en particulier:
 - le renforcement des capacités des mandants et des organismes de formation à déterminer et à anticiper les besoins en compétences, compte tenu des changements en cours dans le monde du travail et des conséquences de la pandémie de COVID-19;
 - l'élaboration et la mise en œuvre, par le biais du dialogue social, de stratégies sectorielles tournées vers l'avenir, inclusives et fondées sur des données factuelles, qui permettront de recenser les besoins en compétences et de les satisfaire;
 - la mise à l'essai de méthodes innovantes pour mesurer l'inadéquation existante ou potentielle entre l'offre et la demande de compétences, parmi lesquelles des évaluations rapides des besoins en compétences, le recours à des outils d'analyse des mégadonnées et des méthodes de mesure de l'inadéquation des compétences;
 - la conception et la mise en œuvre d'activités visant à recenser les besoins en compétences et à promouvoir le développement des compétences, la reconversion professionnelle et la mise à niveau des compétences requises pour une transition juste vers la durabilité environnementale, ainsi que d'autres compétences nécessaires pour assurer l'emploi productif, le travail décent, la résilience des entreprises et des travailleurs, et le développement personnel.
12. À cette fin, les actions suivantes seront mises en œuvre ou encouragées:
 - mettre au point des produits de diffusion des connaissances – dans une perspective de non-discrimination et d'égalité entre hommes et femmes – sur l'anticipation des besoins en compétences et l'identification des déséquilibres sur le marché du travail, à partir des informations relatives au marché du travail, y compris les données recueillies en temps réel et les mégadonnées;
 - recenser et diffuser les bonnes pratiques découlant des interventions réussies en matière d'anticipation des besoins en compétences;
 - élaborer et mettre en œuvre, à titre expérimental, des directives portant sur l'identification et l'anticipation des compétences qui seront nécessaires pour faciliter des transitions justes vers un meilleur avenir du travail au cours de la période de redressement qui suivra la crise du COVID-19;

- renforcer les capacités du personnel technique et du personnel enseignant par le biais d'activités telles que la conception et l'organisation de cours en présentiel ou à distance, l'organisation d'ateliers techniques, et la diffusion de manuels et de guides au sein du réseau des organismes du CINTERFOR ainsi qu'aux mandants sur les nouvelles approches et méthodes utilisées pour anticiper les besoins en compétences et faire coïncider l'offre et la demande de compétences;
- apporter une assistance technique et faciliter les activités de coopération Sud-Sud ainsi que l'élaboration conjointe de solutions visant à améliorer les systèmes d'information, d'identification et de prévision des compétences.

b) Développer les capacités des institutions et des systèmes de formation professionnelle ainsi que celles des mandants tripartites afin de renforcer les politiques, les modèles de gouvernance et les systèmes de financement relatifs à l'acquisition de compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie

13. Le CINTERFOR continuera d'accompagner les pays dans les efforts qu'ils déploient pour élaborer des politiques et des stratégies dans ces domaines afin de renforcer le rôle de la formation professionnelle dans les réformes structurelles et les stratégies de croissance de la productivité ainsi que ses liens avec les plans de développement nationaux et les politiques sectorielles, commerciales et de l'emploi, y compris celles relatives à la reprise après la crise du COVID-19.
14. Les résultats que le Centre prévoit d'atteindre par le biais de l'assistance technique et des activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire sont, en particulier:
 - l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie, par le biais du dialogue social et de la négociation collective, afin de répondre aux besoins de perfectionnement des compétences après la formation professionnelle initiale, en insistant particulièrement sur l'égalité entre hommes et femmes, l'inclusion et la diversité;
 - l'intégration du développement des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie dans les plans nationaux de développement, les politiques sectorielles et les stratégies de réforme structurelle aux niveaux national et régional;
 - la promotion de la participation accrue des mandants à la gouvernance des systèmes d'acquisition des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie, notamment par la création de mécanismes tripartites de gouvernance du développement des compétences ou la réforme des mécanismes existants;
 - la conception et la mise en place de nouveaux mécanismes de financement et de systèmes d'incitation équitables et pérennes qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie et offrent des solutions innovantes permettant aux individus et aux entreprises de relever les défis liés aux compétences.

15. À cette fin, les actions suivantes seront mises en œuvre ou encouragées:

- élaborer des produits de diffusion des connaissances à propos des innovations apportées aux cadres réglementaires concernant les aspects institutionnels, la participation et le dialogue social, et à propos des différentes modalités d'apprentissage;
- favoriser le partage des connaissances, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ainsi que l'élaboration conjointe de solutions incluant des aspects relatifs à l'égalité entre hommes et femmes et la promotion de celle-ci dans les systèmes et les politiques de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie;
- documenter, diffuser et partager les connaissances sur les politiques et les stratégies de financement du développement des compétences, en particulier sur différents modèles, mécanismes, et mesures d'incitation et de sensibilisation;
- élaborer et organiser des cours pour le réseau des organismes du CINTERFOR et les mandants tripartites afin de renforcer leur capacité à participer aux possibilités de dialogue social dans la formation professionnelle et à propos de celle-ci;
- apporter un soutien technique et encourager la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, à la demande des pays, sur les processus d'amélioration ou de réforme des cadres réglementaires et sur les dispositifs de gouvernance et de financement des systèmes de développement des compétences et d'apprentissage tout au long de la vie.

c) Accroître la capacité des organismes et des systèmes de formation professionnelle à concevoir et à offrir des options pédagogiques novatrices, souples et inclusives, englobant la formation en situation de travail et des apprentissages de qualité

16. En tenant compte de la nécessité d'apporter une réponse adéquate aux besoins des entreprises et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'emploi pour les femmes et les hommes, le Centre apportera son soutien aux efforts engagés par les pays pour élaborer une offre pédagogique novatrice, souple et inclusive. Le dialogue social sera encouragé pour élargir les possibilités de formation en situation de travail ainsi que l'acquisition de compétences de base et dans le domaine de l'informatique. L'innovation sera encouragée par la mise en place de modalités d'apprentissage souples et centrées sur les élèves, en tant qu'outils au service de l'inclusion et de la non-discrimination. Des mécanismes novateurs et reposant sur le numérique seront mis en place pour renforcer les systèmes de reconnaissance des connaissances acquises au préalable et de reconnaissance continue des compétences. Au vu des répercussions qu'a eues la pandémie de COVID-19, la priorité doit être accordée aux jeunes, aux femmes et aux groupes défavorisés ou en situation de vulnérabilité.

17. Les résultats que le Centre prévoit d'atteindre par le biais de l'assistance technique et des activités de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire sont, en particulier:

- la modernisation des apprentissages, par la réforme des cadres réglementaires et des systèmes en vigueur, ainsi que l'élaboration de modèles adaptés aux différents pays;

- la diversification des options et moyens d'apprentissage, avec une attention particulière accordée à la formation et au recyclage des enseignants et des formateurs, à la motivation des femmes pour qu'elles puissent s'orienter vers des professions à forte composante scientifique ou technologique, ou encore du domaine de l'ingénierie ou des mathématiques, et à la réduction de la discrimination fondée sur le genre dans la formation;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes inclusifs sur la reconnaissance des compétences et des connaissances acquises au préalable, qui encouragent la mobilité via l'adoption de cadres de qualifications et d'accords bilatéraux et multilatéraux, et qui prévoient des programmes destinés à renforcer l'acquisition de compétences de base;
- la promotion de l'innovation méthodologique et technologique dans la conception et la mise en place de programmes de formation professionnelle, dont l'accent sera mis sur le rôle des enseignants, les nouveaux environnement d'apprentissage et le développement des compétences pour l'avenir du travail;
- la conception et la mise en œuvre d'initiatives spécifiques telles que des conseils en matière d'orientation professionnelle et des mesures d'appui consécutives à la formation, pour améliorer l'accès à l'apprentissage, en particulier pour les jeunes, les femmes, les travailleurs âgés, les travailleurs de l'économie informelle, les personnes handicapées et les personnes en situation de vulnérabilité.

18. À cette fin, les actions suivantes seront mises en œuvre ou encouragées:

- apporter un soutien technique et faciliter la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le cadre des processus d'adaptation et de réforme des politiques et programmes et des cadres réglementaires de la formation professionnelle;
- préparer des rapports analytiques des programmes de formation professionnelle en vue de la discussion normative qui aura lieu pendant la Conférence internationale du Travail en 2022 et 2023;
- préparer et dispenser des cours à l'intention des organismes du réseau du CINTERFOR et des mandants dans des domaines tels que la formation professionnelle, les modalités de formation flexibles comme les études à temps partiel ou à temps complet, l'apprentissage en ligne, le développement stratégique des ressources humaines dans les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, la reconnaissance des compétences et des connaissances préalablement acquises, l'inclusion sociale et l'égalité entre les hommes et les femmes;
- poursuivre les échanges de connaissances et la construction conjointe de solutions sur la formation inclusive de compétences et la promotion de l'égalité entre hommes et femmes par l'acquisition de compétences professionnelles et l'apprentissage tout au long de la vie.

d) Renforcer la capacité des organismes et des systèmes de formation professionnelle afin de faciliter la transition numérique des systèmes de développement des compétences et de renforcer les compétences numériques

19. En tenant compte des possibilités ainsi que des difficultés – révélées par la crise du COVID-19 – que présente l'informatisation pour les systèmes de développement des

compétences professionnelles et l'apprentissage tout au long de la vie, le CINTERFOR soutiendra les efforts engagés par les pays pour adapter leurs systèmes de formation professionnelle à la nouvelle société numérique. Il soutiendra notamment le développement des capacités des organismes et des systèmes de formation pour leur permettre, en s'appuyant sur le dialogue social, d'améliorer l'accès au matériel et aux ressources pour la formation et le perfectionnement professionnel, ainsi qu'aux activités de formation, d'évaluation et de certification.

20. Les résultats que le Centre prévoit d'atteindre par le biais de l'assistance technique et des actions menées dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire sont, en particulier:

- l'évaluation des infrastructures et des capacités numériques de base nécessaires pour permettre aux systèmes de développement des compétences, aux entreprises, aux enseignants et aux organismes de formation de proposer des programmes d'apprentissage mixtes et en ligne qui développent les compétences numériques;
- la promotion d'un accès équitable à l'apprentissage numérique, grâce au soutien technique fourni, aux partenariats et aux solutions innovantes à bas coût mises en œuvre à titre expérimental;
- la conception d'outils et de supports d'apprentissage numériques pouvant être utilisés dans le cadre de modalités d'apprentissage mixtes, en ligne et à distance afin d'améliorer l'offre de formation, l'évaluation et la certification;
- l'élaboration de programmes inclusifs de formation aux compétences numériques et des certifications correspondantes.

21. À cette fin, les actions suivantes seront mises en œuvre ou encouragées:

- élaborer des produits de diffusion des connaissances et des directives techniques sur la définition, le développement, l'évaluation et la certification des compétences numériques;
- préparer et dispenser des cours aux mandants et aux organismes du réseau du CINTERFOR sur la numérisation et les principales étapes de la gestion institutionnelle ainsi que de la conception et de l'organisation de la formation;
- promouvoir le partage des connaissances et l'élaboration conjointe de solutions de renforcement des capacités du personnel enseignant et technique, des institutions gouvernementales, des organismes de formation ainsi que des organisations d'employeurs et des organisations de travailleurs, à concevoir et mettre en place des programmes de formation et des évaluation en ligne ainsi qu'à utiliser les nouvelles technologies et les outils numériques.

► Budget

22. L'annexe I présente les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 avec, aux fins de comparaison, les chiffres du budget approuvé et des prévisions de recettes et de dépenses réelles pour 2020-21. On trouvera des informations complémentaires, ventilées par sous-programme, à l'annexe II. Le montant total des recettes prévues pour 2022-23 s'élève à 3 192 692 dollars des États-Unis (dollars É.-U.).

23. La contribution de l'OIT pour la période biennale 2022-23 s'élèvera à 2 322 692 dollars É.-U., ce qui représente une diminution de 140 203 dollars É.-U. en valeur nominale par rapport à l'exercice précédent, mais un maintien au même niveau en valeur réelle.
24. La contribution du pays hôte est maintenue à 50 000 dollars É.-U. par an. Le gouvernement de l'Uruguay a versé en 2021 sa contribution pour 2020 et devrait s'acquitter de sa contribution pour 2021 d'ici à la fin de l'année. Les recettes prévues au titre de ce poste budgétaire pour 2022-23 s'élèvent à 100 000 dollars É.-U.
25. Les contributions volontaires des organismes de formation professionnelle membres du réseau devraient, selon les prévisions, s'élever à 500 000 dollars É.-U. En 2020, le recouvrement des contributions a été plus lent, en raison principalement de la pandémie. Certains organismes ont demandé une réduction temporaire de leur contribution. Cette année, heureusement, les contributions sont revenues à un rythme plus rapide et certains organismes ont rattrapé leurs retards de paiement. La procédure de systématisation des paiements annuels, qui facilite le recouvrement des contributions, est poursuivie.
26. L'imprimerie a cessé de générer des recettes par suite de la mise en place des mesures de télétravail. Les travaux réalisés entre janvier et mars 2021 l'ont été pour des projets de l'OIT. Le Centre n'a pas reçu de demandes d'impression d'autres bureaux de l'OIT. Au vu de la conjoncture actuelle et considérant que les services d'impression numérique vont davantage être utilisés pour répondre à la demande interne, les recettes prévues au titre de ces services sont estimées à 5 000 dollars É.-U.
27. Les autres recettes du CINTERFOR proviennent d'activités d'assistance technique ponctuelles financées par les parties intéressées. Ces ressources permettront au CINTERFOR de fournir une assistance technique à des pays de la région, à promouvoir la coopération Sud-Sud entre les organismes membres de son réseau et à collaborer avec d'autres bureaux de l'OIT ainsi qu'avec le Centre international de formation de l'OIT, Turin (Centre de Turin). À ces fins, le CINTERFOR fera appel à des consultants, organisera des réunions et des activités techniques, financera des missions et engagera du personnel à court terme pour ses activités de coopération technique.
28. Pendant la période biennale en cours, le CINTERFOR a introduit une nouvelle modalité d'assistance technique. Comme il n'était pas possible d'organiser des ateliers en présentiel, l'assistance technique a été fournie sous forme de cours en ligne. Ces cours ont été un vrai succès et ils se poursuivront très certainement pendant la prochaine période biennale.

Mobilisation des ressources

29. Le CINTERFOR continuera de mobiliser des ressources pour les activités de coopération technique aux niveaux national et international. On estime à 250 000 dollars É.-U. le montant des recettes provenant des cours en ligne et des activités d'assistance technique financées par les intéressés eux-mêmes (services consultatifs, voyages d'étude sur le terrain, séminaires, etc.) pour la période biennale 2022-23.
30. En outre, le CINTERFOR continuera de recenser et d'exploiter les possibilités de mobilisation de ressources dans le cadre des projets de coopération technique, tant dans le pays hôte qu'à l'échelle de la région.

► **Projet de décision**

- 31. Le Conseil d'administration approuve les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire du Centre interaméricain pour le développement des connaissances en formation professionnelle (CINTERFOR) pour 2022-23, telles qu'elles sont présentées à l'annexe I du document GB.343/PFA/2.**

► **Annexe I****Prévisions de recettes et de dépenses**

Le tableau ci-après présente les prévisions de recettes et de dépenses du compte extrabudgétaire pour l'exercice allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, accompagnées, aux fins de comparaison, des chiffres du budget approuvé et des recettes et des dépenses réelles pour 2020-21.

| | Budget approuvé 2020-21 (en dollars É.-U.) | Prévisions des recettes et des dépenses réelles 2020-21 (en dollars É.-U.) | Budget proposé 2022-23 (en dollars É.-U.) |
|--|--|--|---|
| A. Solde reporté de l'exercice précédent | 1 189 434 | 1 319 731 | 1 581 224 |
| B. Recettes | | | |
| Contribution de l'OIT | 2 462 895 | 2 462 895 | 2 322 692 |
| Contribution du pays hôte | 100 000 | 100 000 | 100 000 |
| Contributions d'autres pays de la région | 500 000 | 450 000 | 500 000 |
| Autres contributions | 280 000 | 250 000 | 250 000 |
| Vente de publications et services d'impression | 30 000 | 8 000 | 5 000 |
| Recettes accessoires ¹ | 15 000 | 15 000 | 15 000 |
| <i>Recettes totales</i> | <i>3 387 895</i> | <i>3 285 895</i> | <i>3 192 692</i> |
| C. Total des ressources disponibles | 4 577 329 | 4 605 626 | 4 773 916 |
| D. Dépenses totales | 3 733 200 | 3 024 402 | 3 567 600 |
| E. Solde à reporter sur l'exercice suivant | 844 129 | 1 581 224 | 1 206 316 |

¹ Intérêts, gains/pertes de change/réévaluations, etc.

► **Annexe II**

État récapitulatif des dépenses projetées pour 2022-23 par sous-programme (compte extrabudgétaire et contribution de l'OIT)

| Sous-programme | Années/mois de travail | | Dépenses (en dollars É.-U.) | | |
|---|------------------------|-------------------|-----------------------------|----------------|------------------|
| | Services organiques | Services généraux | De personnel | Autres | Total |
| Exécution du programme | 2/00 | 4/00 | 811 200 | 110 000 | 921 200 |
| Gestion des connaissances | - | 12/00 | 1 051 200 | 100 000 | 1 151 200 |
| Services d'impression et autres contributions | - | - | - | 210 000 | 210 000 |
| Administration, finances et ressources humaines | - | 6/00 | 417 600 | 110 000 | 527 600 |
| Gestion | 2/00 | 2/00 | 657 600 | 100 000 | 757 600 |
| Prévisions pour 2022-23 | 4/00 | 21/00 | 2 937 600 | 630 000 | 3 567 600 |